

PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 novembre 2021	
Nbre conseillers : 19	En exercice : 19
Présents : 14	Absents : 05
Votants : 16	Représentés : 02

Séance du : **25 novembre 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Mr CIRIBINO Pierrick, Maire.

Étaient présents : CIRIBINO Pierrick, AGRANIER Mary-José, BRAGER Thierry, ABRY Christine, BACH Olivier, BOURGOIN Françoise, RUIZ Renée, RICO Jean-Christophe, DURAND Anne, ANXIONNAT Elisabeth, NAJAS Chantal, CLET Jérémy, CAUMON Simone, RICOME Géralde

Absents représentés : TRICOU Julien (procuration à CIRIBINO Pierrick), PERON Quentin (procuration à AGRANIER Mary-José)

Absents : DESSERME Sabrina CARRIERE Michel, BESSIERE Henri,

Secrétaire de séance : Madame AGRANIER Mary-José.

Pierrick CIRIBINO ouvre la séance et procède à l'appel nominal des membres. Il constate que les conditions de quorum sont remplies et il rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (12 octobre 2021) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Nomination du secrétaire de séance : AGRANIER Mary-José

L'assemblée peut valablement délibérer.

PERSONNEL COMMUNAL :**CIA (Complément Indemnitaire Annuel)**

Pierrick CIRIBINO, maire explique que, comme détaillé lors de la commission « administration générale » du 18 novembre 2021 et conformément à la réglementation, le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) sera versé au personnel communal, titulaire à temps complet ou non. Il rappelle que le RIFSEEP est scindé en deux parties. La partie fixe est versée chaque mois (IFSE), et la partie variable (CIA) est versée en juin et décembre. En ce qui concerne le CIA, les montants pouvant être attribués ont été déterminés par cette même commission, en fonction des critères listés dans la délibération de mise en place du RIFSEEP du 28 novembre 2018.

Au vu de ces critères, les sommes sont regroupées par grade comme ci-dessous :

Filière	Grade	Effectif	Mode de paiement	montant pour le grade
administrative	adjoint adm. Princ 2 ^{ème} cl	2	CIA	600,00
	adjoint adm. princ 1 ^{ère} cl	1	CIA	900,00
TOTAL POUR LA FILIERE				1 500,00
technique	adjoint technique	3	CIA	335,70
	Agent de maîtrise	1	CIA	300,00
	adjoint tec. princ. 1 ^{ère} cl	3	CIA	1 060,00
	Technicien principal 1 ^{ère} cl	1	CIA	250,00
TOTAL POUR LA FILIERE				1 945,70
TOTAL GENERAL				3 445,70

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi du régime indemnitaire tel que décrit ci-dessus au personnel communal.

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et de l'Engagement Professionnel)

En l'absence de retour de l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion (CDG), le sujet est reporté à une séance ultérieure.

Créations de postes**1 - CAE-CUI**

Pierrick CIRIBINO, maire, explique que suite à la démission d'un agent titulaire au service technique, il convient de délibérer afin de créer 2 postes d'adjoint technique en CAE-CUI (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi-Contrat Unique d'Insertion). Elle précise que le financement par les services de l'État intervient à hauteur de 80 % pour chaque poste, laissant à la commune une charge d'environ 340 €.

Après explications, à l'unanimité le conseil municipal approuve la création de 2 postes d'adjoint technique à 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2021.

2- Agent de maîtrise

Suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'agent de maîtrise, Pierrick CIRIBINO explique qu'il convient de délibérer afin d'autoriser la création du poste adéquat pour le nommer.

Après explications, à l'unanimité le conseil municipal approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2022. Dès la nomination de l'agent dans son nouveau grade, le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe dans lequel il est, sera automatiquement supprimé.

3- Agents recenseurs

Mary-José AGRANIER, rappelle que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022, et précise que, pour ce faire, il convient de créer 4 postes d'agents recenseurs.

Après explications, à l'unanimité le conseil municipal approuve la création de 4 postes d'agent recenseurs à compter du 03 janvier 2022. La rémunération sera la suivante :

- Du 03/01/22 au 10/01/22 inclus (formation + tournée de reconnaissance) : forfait 35h
- Du 20/01/22 au 19/02/22 inclus (recensement) : 1 € par feuille de logement et 1,60 € par bulletin individuel + forfait de 1 heure (opérations de clôture)

Pour information, les agents recenseurs recrutés sont les suivants :

- MARTINOLI Sacha - MORIN Catherine
- PERON Magalie - RAMEL Jean-Philippe

TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE 2022

Conformément aux dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, il convient de délibérer afin de fixer les taux permettant de déterminer le nombre maximum d'agents pouvant être promus à un grade supérieur.

Pierrick CIRIBINO explique qu'il convient de fixer à 100% le taux d'avancement pour les différents grades de la collectivité.

Après en avoir discuté, le conseil municipal fixe à l'unanimité à 100 % de taux d'avancement pour les grades de la collectivité. Pouvoir est donné au Maire de signer tout document relatif à ce sujet.

SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE et MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

En cette fin d'année, Pierrick CIRIBINO explique qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes non pourvus.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent à l'unanimité les suppressions de postes :

- adjoint technique à temps plein avec effet immédiat
 - adjoint technique principal 1^{ère} cl dès la nomination de l'agent dans son nouveau grade
- Pouvoir est donné au maire de signer et d'engager les démarches relatives à cette décision.

PROTOCOLE DU TEMPS DE TRAVAIL

En l'absence de retour de l'avis du Centre de Gestion (CDG), le sujet est reporté à une séance ultérieure.

MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

Pierrick CIRIBINO, rappelle que par délibération du 29 mai 2018 et pour répondre à une obligation règlementaire, le conseil municipal avait approuvé et mis en place un document unique pour les agents communaux.

Après avis favorable de la commission « administration générale » du 18 novembre 2021, et envoi aux élus par courriel du document, il convient d'approuver la mise à jour de ce dernier.

Après un tour de table, la mise à jour est approuvée à l'unanimité.

PARTICIPATION EMPLOYEUR PREVOYANCE ET SANTE

Pierrick CIRIBINO, rappelle que par délibération du 11 juin 2015, le conseil municipal avait autorisé l'attribution d'une participation employeur au risque prévoyance et santé aux agents communaux comme suit : 15 € pour le risque santé et 5 € pour le risque prévoyance.

Après avis favorable de la commission « administration générale » du 18 novembre 2021, et comparaison des participations versées dans les communes alentours, il est proposé de revaloriser ces participations comme suit :

- 20 € pour le risque santé
- 8 € pour le risque prévoyance

Approbation à l'unanimité pour application au 1^{er} janvier 2022.

FINANCES COMMUNALES :

Ligne de trésorerie

Thierry BRAGER, adjoint chargé des affaires économiques sollicite l'autorisation de contracter une ligne de trésorerie destinée à financer les dépenses urgentes en attente de réception du solde des subventions relatives aux travaux d'investissement réalisés en 2021.

La caisse d'Épargne, et le Crédit Agricole ont été sollicités. L'unique proposition reçue en retour est celle du Crédit Agricole.

Après étude, l'offre faite par le Crédit Agricole du Languedoc est retenue à l'unanimité :

Ligne de trésorerie - classification suivant la charte GISSLER : 1 A

Durée : 1 an

Montant : 150 000,00 €

Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1,40 %, soit à titre indicatif sur index d'octobre 2021 à -0,55 % au taux de : 0,85 %.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office
- Remboursement par débit d'office à votre demande, auprès de nos services
- Tirages d'un montant minimum de 10 %
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé
- Modalités de fonctionnement :
 - o L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés avant la date d'opération souhaitée

Pierrick CIRIBINO, Maire est autorisé à signer et engager les démarches relatives à cette décision.

Virement de crédits et/ou décision modificative

Thierry BRAGER, adjoint chargé des affaires économiques, explique qu'il convient de délibérer afin d'autoriser le virement de crédit ci-dessous :

Section	comptes	Intitulés	Dépenses	Recettes
Invest.	2151 op 949	Recalibrage du bourg centre	- 2 000	
	2111 op 914	Acquisition de terrains	+ 2 000	



Après discussion, les membres présents approuvent à l'unanimité le virement de crédits tel que présenté ci-dessus.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

Aménagement quartier le vigné : tranche 3

Pierrick CIRIBINO, maire présente la tranche 3 du projet de réfection de la voirie communale et d'enfouissement des réseaux au quartier « le vigné ».

Il rappelle que ce projet, est réparti en 3 tranches de travaux et que les travaux de la deuxième tranche viennent de se terminer. Le dossier de motivation avec le plan de financement sont présentés à l'écran :

- Tranche 3 137 061,66 € ht

Le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- DETR 50% soit 68 530,83 €
- Conseil Départemental 30% soit 41 118,50 €
- A la charge commune 20% soit 27 412,33 €

Après discussion et étude, les membres présents adoptent à l'unanimité, le projet et le plan de financement tels que présentés. Les demandes de subventions seront envoyées au Conseil Départemental et à la Préfecture de l'Hérault au titre de la DETR 2022. Pierrick CIRIBINO est autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et notamment les demandes de subvention.

Requalification et réhabilitation du bourg centre

Pierrick CIRIBINO rappelle que la nouvelle municipalité s'est engagée à redynamiser l'attrait touristique de la commune de LAROQUE. Il souhaite un regard visionnaire à long terme sur cet engagement en précisant qu'il est indispensable de penser à l'avenir du village. Son caractère médiéval remarquable doit être un profit économique qu'il convient d'exploiter par le biais du tourisme pour dynamiser l'économie communale de demain. En ce sens, il présente un vaste projet de réhabilitation et de requalification du Bourg-centre ancien qui doit se réaliser en deux tranches :

- Tranche 1 : La Place - La Placette - rue du Château - Année 2021
- Tranche 2 : La place de l'Eglise - rue des Barrys - rue de la Traversette Année 2022

Il précise que l'avant-projet définitif a été élaboré avec un bureau d'étude composé d'un architecte du patrimoine et d'un conceptrice paysagiste. Aujourd'hui, ces espaces sont dédiés uniquement au stationnement et à la circulation. Le but de cette réfection est de mettre en valeur les éléments historiques du village et recréer un cœur de vie sociale et de rencontre perdus depuis longtemps. Il convient d'abandonner le béton bitumeux en engageant cette réfection exclusivement avec l'usage de matériaux nobles à la hauteur de l'enjeu.

Ce projet a été soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). La totalité de ces travaux pour la tranche 1 sont estimés à 428 495,00 € ht.

Le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- Toutes subventions d'Etat (DETR, DSIL...) 24,96% soit 106 952,35 €
- Conseil Départemental (notifié) 27,07% soit 115 993,60 €
- Région Occitanie (notifié) 18,64 % soit 79 871,47 €
- Fonds de concours CCCG (notifié) 9,33 % soit 40 000,00 €
- A la charge commune 20% soit 85 653,00 €

Après discussion et étude, les membres présents adoptent à l'unanimité, le projet et le plan de financement tels que présentés. Les demandes de subventions seront envoyées aux organismes listés ci-dessus. Pierrick CIRIBINO est autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et notamment les demandes de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierrick CIRIBINO fait un état des subventions notifiées en 2021 par les différentes collectivités publiques comme le Conseil Départemental, la Région Occitanie, l'Etat et la CCCG et S (communauté des communes).

Pierrick CIRIBINO souhaite souligner l'excellente coopération territoriale entretenue avec l'ensemble des partenaires territoriaux et étatiques qui se traduit par un total d'aides publiques d'environ 644 000 € allouées à la commune de Laroque et réparties comme suit :

- Etat : 100 113 €
- Région Occitanie : 91 290 €
- Département de l'Hérault : 236 860 €
- CCCG et S : 40 000 €
- Hérault Energies : 176 225 €

Il remercie vivement nos partenaires sans lesquels les projets, visant à améliorer le cadre de vie des laroquois, ne seraient pas réalisables.

D.I.A. (pour information)

21-5343, 21-5391, 21-5640, 21-5586, 21-5525, 21-5351, 21-5433, 21-5434, 21-6244 et 178-21NS : non-préemption

QUESTIONS DIVERSES

Pierrick CIRIBINO rappelle que par courrier en date du 18 août 2021, il avait saisi Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales au sujet de l'enveloppe DSEC attribuée à la commune suite aux inondations du 19

septembre 2021. Sans réponse, il indique avoir saisi *Gérald DARMANIN*, Ministre de l'Intérieur pour le sensibiliser sur le faible montant qui a été alloué.

Pierrick CIRIBINO informe de la mise en place d'une page Facebook pour la commune. L'information sera relayée dans le bulletin municipal à venir.

Il rajoute que le repas du personnel aura lieu le vendredi 17 décembre 2021 à partir de 19h dans la salle des mariages de la mairie.

Mary-José AGRANIER souligne la réalisation du pumtrack sur l'espace de loisirs dédié à *Samir Bajja*. Depuis la fin des travaux cette attraction rencontre un vif succès et malgré la pluie de ces derniers jours, une foule de jeunes et de parents apprécient ce nouvel espace de jeux.

Christine ABRY rappelle que la distribution du colis du CCAS se fera le samedi 11 décembre 2021 par les élus et les membres du CCAS.

Françoise BOURGOIN recevra le couple de futur boulanger, dans les prochains jours, afin qu'ils lui présentent leur budget prévisionnel.

Simone CAUMON demande s'il serait possible de mettre des panneaux d'information des jumelages liés à la commune aux entrées de la commune : des devis seront demandés pour en connaître le coût.

Chantal NAJAS, conseillère chargée de l'embellissement de la commune, a fait le tour du village pour imaginer un fleurissement et une végétalisation à venir (bacs, essences...).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h25.